



Commune de Vérines

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 12
Conseillers ayant pris part au vote : 17
Date de convocation : 23 octobre 2023

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vérines, sous la présidence de Madame Line MÉODE, Maire.

PRÉSENTS : Mme MÉODE – M. TALLEUX – Mme KREUTZER – M. DOMINÉ – M. LÉTARD – M. BAREILLE – Mme DANIEL – M. CRENN – Mme BRODU – M. DELEUSE – M. BRISOU – Mme RATIER

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAILLIEUL (pouvoir donné à M. BAREILLE), Mme BOUGRAUD (pouvoir donné à M. DOMINÉ), M. DAVID (pouvoir donné à Mme KREUTZER), Mme LE CORVIC (pouvoir donné à Mme BRODU), M. RINCHET-GIROLLET (pouvoir donné à Mme MÉODE), Mme VAULOUP, Mme LUGOL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DOMINÉ

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE PAR DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

DEC-2023-09/01 : Il a été décidé de conclure un bail commercial entre la commune et la SARL « COMME A LA MAISON » pour la location du local commercial sis 12 rue des Marchands. Le local est loué dans les conditions suivantes :

Objet de la convention	LOCATION D'UN IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL 12 rue des Marchands 17450 VÉRINES
Locataire	SARL COMME A LA MAISON Monsieur Rodolphe JULIENNE Madame Sybille CAILLAUD 4 impasse des Charrons 17220 SAINT-CHRISTOPHE
Durée du bail	9 ans, du 01/10/2023 au 30/09/2032
Prix annuel du loyer	3 960 € HT
Révision du loyer	Triennal selon l'indice des loyers commerciaux (ILC)

FINANCES

1. RESTRUCTURATION DU SITE SCOLAIRE « LUCILE DESMOULINS » - PHASE 1 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) ET DU PLAN DE FINANCEMENT AFFÉRENT

Vu la délibération DCM-2023-02/06 relative au vote du budget primitif de l'année 2023,
Vu la délibération DCM-2023-04/02 relative à la décision modificative n°1 de l'année 2023,
Vu la délibération DCM-2023-07/01 relative à la décision modificative n°2 de l'année 2023,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 23 octobre 2023,
Considérant qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires pour la section d'investissement,

Madame le Maire présente la décision modificative :

En dépenses d'investissement, il est proposé :

- + 5 000 euros pour l'achat d'un camion benne (opération 371), les crédits votés jusqu'alors étant insuffisants au regard des prix du marché,
- - 1 400 euros sur le projet jeunesse (opération 397) correspondant à un ajustement des crédits,
- + 2 000 euros pour l'isolation des combles de 4 logements communaux, dans le cadre des

- travaux d'économie de fluides et énergie (opération 398),
- - 9 000 euros pour l'étude de faisabilité du Centre de Première Intervention (CPI) Angliers-Vérines (opération 404), les dépenses effectuées cette année étant arrêtées,
 - - 5 000 euros pour la réfection de chéneaux pour la Mairie (opération 406),
 - + 6 500 euros pour les travaux d'amélioration des réseaux d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) au terrain de sports et au restaurant scolaire (nouvelle opération 408).

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de - 1 900 euros, via la diminution de l'emprunt d'équilibre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **adopte** la décision modificative n°3 annexée à la présente délibération.

Une délibération DCM-2023-10/06 est prise en ce sens.

Fin de la séance : 20 h 00

Le Maire,
Line MÉODE